



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

-o-O-o-

Société RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ  
Centre développement et ingénierie Nancy

-o-O-o-

**Reconstruction partielle à double circuit de la  
ligne à 63 000 volts Carling – Saint Avold**

-o-O-o-

APPROBATION DU PROJET D'OUVRAGE

Le préfet de la Moselle,  
Officier de la légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite,

**vu** le code de l'énergie, notamment les articles L. 321-1 et suivants, L. 323-11 et R. 323-27 ;

**vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;

**vu** le projet présenté le 21 décembre 2021 par la société RTE réseau de transport d'électricité – centre développement et ingénierie Nancy, en vue d'établir sur le territoire des communes de Carling, Diesen et Saint-Avold, un ouvrage dénommé « reconstruction partielle à double circuit de la ligne à 63 000 volts Carling – Saint Avold », qui sera compris dans la concession du réseau public de transport d'électricité accordée à RTE réseau de transport d'électricité par avenant du 30 octobre 2008 à la convention du 27 novembre 1958 ;

**vu** les avis des maires et des services consultés le 4 janvier 2022 :

- le maire de Diesen – avis du 11 janvier 2022 ;
- le maire de Saint-Avold – avis du 3 février 2022 ;
- le président de la chambre d'agriculture de la Moselle – avis du 10 janvier 2022 ;
- le général commandant de l'armée de terre – zone terre Nord-Est – avis du 12 janvier 2022 ;
- le commandant de l'armée de l'air - BA 705 – Cinq-Mars-la-Pile – SDRCAM Nord – avis du 18 janvier 2022 ;
- le directeur départemental des territoires de la Moselle – avis du 27 janvier 2022 ;
- la déléguée territoriale de la Moselle de l'agence régionale de santé Grand Est – avis du 3 février 2022 ;

- le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Moselle – avis du 31 janvier 2022 ;
- le directeur de CAPTRAIN France – avis du 2 février 2022 ;
- le président de la société des eaux de l'Est – avis du 2 février 2022 ;
- le directeur interdépartemental des routes – Est – avis du 6 janvier 2022 ;
- le directeur de la régie municipale énes Creutzwald – avis du 6 février 2022 ;
- le directeur de la régie municipale Energis – avis du 25 janvier 2022 ;
- le directeur de GRTgaz - pôle exploitation Nord-Est – avis du 3 février 2022 ;
- le directeur de la société AIR LIQUIDE France industrie – avis du 4 février 2022 ;
- le directeur de la société ARKEMA France – avis du 4 février 2022.

**Considérant** que :

- le président du conseil départemental de la Moselle ;
- le maire de de Carling ;
- le président de la chambre de commerce et d'industrie de la Moselle – Métropole Metz ;
- le chef du service national d'ingénierie aéroportuaire ;
- le directeur de l'agence territoriale de Metz de l'office national des forêts ;
- la directrice régionale des affaires culturelles Grand Est ;
- le chef du service interministériel de défense et de la protection civile de la Moselle ;
- le directeur territorial SNCF réseau Grand Est ;
- le directeur régional Lorraine d'ENEDIS ;
- le directeur de l'unité d'intervention de Orange France Télécom ;
- le directeur de la société GazelEnergie ;
- le directeur de la société TotalEnergies

n'ont pas répondu dans le délai imparti, et que de ce fait leur avis est réputé donné,

**donne acte**, aux conférents qui les ont formulées, des observations qui ont été transmises à la société RTE réseau de transport d'électricité – centre développement et ingénierie Nancy pour qu'il en soit tenu compte,

**approuve** le projet présenté le 21 décembre 2021 par la société RTE réseau de transport d'électricité – centre développement et ingénierie Nancy, à charge pour elle de se conformer aux dispositions de l'arrêté ministériel du 17 mai 2001 modifié déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les ouvrages des réseaux publics d'électricité.

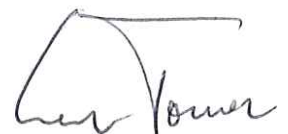
La présente décision sera affichée pendant une durée de deux mois dans les mairies des communes concernées, et sera publiée dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Copie de la présente décision sera adressée :

- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- aux conférents consultés ;
- au directeur de RTE réseau de transport d'électricité – centre développement et ingénierie Nancy.

A Metz, le 23 mai 2022

Le préfet,



Laurent Touvet



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par :

Pascal Halftermeyer

Tél : 03 51 37 61 58

Mél : [pascal.halftermeyer@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pascal.halftermeyer@developpement-durable.gouv.fr)

Réf : STECCLA-PER PH 17.57.14 / n° 22-143

Metz, le **30 MAI 2022**

Le préfet de la Moselle

à

Messieurs les maires de

- Carling

- Diesen

- Saint-Avold

**Objet :** Reconstruction partielle à double circuit de la ligne à 63 000 volts Carling – Saint Avold  
Demande d'approbation du projet d'ouvrage

**P.J :** 1 décision  
1 certificat d'affichage

Par courrier du 4 janvier 2022, je vous ai consulté sur la demande d'approbation de l'ouvrage cité en objet, présentée par RTE – centre développement et ingénierie Nancy.

Les avis formulés ne remettant pas en cause les dispositions techniques envisagées, j'ai décidé d'approuver le projet. Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la décision.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous demande de bien vouloir procéder à l'affichage de cette décision dans votre mairie pendant une durée de deux mois, et me retourner, dans les meilleurs délais possibles et après l'avoir dûment complété et signé, un exemplaire du certificat d'affichage ci-joint.

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Olivier Delcayrou